vivement apprécié leur précieux concours aux grandes fêtes dans ces paroisses.

Les vêpres ont attiré dans toutes les églises une assistance nombreuse. Partout des prédications ont été données sur la fête de la Pentecôte ou sur le Saint Esprit, suivies d'un salut solennel.

A TOURCOING

Dans toutes les paroisses ,la solennité de la Pentecôte a été célébrée avec l'éclat accoutumé.

A Saint-Christophe, la maîtrise a exécuté sous la direction de M. Duponchel, la messe de Gounod. M. Amédée Roscor, organiste, a interprété avec brio le « Grand Chœur triomphal » de Guilmant et un prélude de Boelmann.

A Notre-Dame, la chorale a chanté la messe de Demanges, un « O Salutaris » de Gounod et le « Veni Sancte Spiritus » de Riga. L'organiste, M. Camus, a joué avec le talent qu'on lui connaît plusieurs belles pièces d'orgue.

A Saint-Louis, une audition réellement artistique a été donnée sous la direction du distingué directeur du Conservatoire de Lille, M. Rates. C'est une messe de cet artiste qui a été exécutée, œuvre de grand mérite que les dilettanti ont beaucoup goûtée. Sans entreprendre l'analyse de cette œuvre, nous devons signaler la simplicité de la phrase du « Kyrie » que soutient un accompagnement excessivement chantant avec des basses puissantes. Le « Gloria » présente comme particularités des imitations canoniques. La phrase du « Sanctus » est très ample: à citer un solo en « andante sostenuto à la facture aussi originale que douce; la musique de l' « Agnus Dei » est nourrie et habilement orchestrée.

Ajoutons que l'exécution a été digne de l'œuvre, c'est-à-dire parfaite.

M. Bruggeman a joué à l'orgue un prélude de Bach et la Toccata de Widor. Le talent de M. Bruggeman est suffisamment connu pour que nous n'ayions pas à insister savantage.

A WATTRELOS

Cette belle solennité religieuse a été célébrée dans les deux paroisses de Wattrelos avec tout l'éclat que l'on donne d'ordinaire aux cérémonies du culte.

Les deux paroisses ont vu la même affluence envahir les églises à tous les offices.

A Saint-Maclou, la chorale paroissiale a exécuté brillamment la messe de Parisot. M. Eloi Lerouge, ténor solo, a chanté avec sa perfection coutumière.

A CROIX-WASQUEHAL

La solennité de la Pentecôte est une des fêtes religieuses qui sont célébrées d'une façon toute particulière par les fidèles des paroisses de Croix. Cette année encore ,une assistance nombreuse a rempli les églises Saint-Pierre et Saint-Martin à chacun des offices de cette fête, pour lesquels la liturgie déploie ses rites les plus émouvants, ses chants les plus harmonieux. Les maîtrises y apportent le concours de leurs exécutions artistiques.

Il en a été de même à Wasquehal où les pieuses traditions sont conservées avec fidélité et où les différentes solennités religieuses sont fêtées avec éclat.

DANS LES COMMUNES DU CANTON DE LANNOY

A LANNOY, la société chorale a interprété avec beaucoup de méthode et de sentiment la messe de Sainte-Cécile, de Gounod. L'orgue était tenu par M. Achille Plouvier.

A FOREST, la fanfare municipale prêtait son gracieux concours. Pendant la grand'messe de dix heures, elle a joué plusieurs morceaux qui ont été fort goûtés.

A LYS, A HEM, A SAILLY ET A TOUFFLERS, les offices ont eu lieu avec une grande solennité.

LEERS. — La solennité religieuse de la Pentecôte a été célébrée à Leers avec toute la pompe et le recueillement ordinaires.

A la grand'messe la maîtrise a chanté avec talent ; l'église était comble.

Aux vêpres, l'assistance des fidèles était également nombreuse. M. l'abbé Lancelin a prononcé une allocution éloquente parlant de la fête du jour et en tirant des enseignements pratiques.

DANS LES COMMUNES DES CANTONS DE TOURCOING

A MARCQ-EN-BARŒUL. — La fête de la Pentecôte a été célébrée en l'église Saint-Vincent, avec solennité ; la maîtrise a interprété à la messe paroissiale une œuvre de grand caractère.

La musique municipale a brillamment exécuté une fantaisie sur « Preciosa » de Weber et la « Marche aux Flambeaux » de Meyerbeer.

A MOUVAUX. — La messe paroissiale de dix heures a été chantée par l'excellente chorale du patronage sous la direction de M. Duhamel. Les vêpres solennelles ont été célébrées à trois heures.

A BONDUES. — La musique municipale s'est fait entendre à la grand'messe ; la chorale a exécuté la messe de Franck avec beaucoup de sûreté, L'assistance a été nombreuse à tous les offices.

A LINSELLES ET A BOUSBECQUE. — La fête de la Pentecôte a été célébrée dans ces deux communes avec l'esprit de foi qu'on connaît à leurs habitants.

Les offices ont été très suivis.

Les musiques municipales ont donné leur audition traditionnelle pendant la grand'messe.

A RONCQ. — Nous parlons ailleurs de la solennité qui a eu lieu hier à Roncq ; nous devons cependant dire ici que les fidèles se sont approchés très nombreux de la Sainte Table au cours des premières messes.

La chorale a chanté les vêpres solennelles à deux heures et demie.

A HALLUIN. — La solennité de la Pentecôte a eu lieu à Halluin avec la pompe ordinaire. La maîtrise a interprété une messe d'un grand caractère. Ainsi que de coutume les fidèles ont suivi avec beaucoup de foi les différents offices de la journée.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS

A ROUBAIX

AU SACRE-CŒUR, la cérémonie des premières communions a eu lieu dimanche. A tous les offices, l'église pouvait à peine contenir les nombreux fidèles qui s'y entassaient.

Les communiants étaient au nombre de 287. Le clergé est allé les chercher processionnellement dans les écoles des Frères et des Sœurs. M. l'abbé Delile, curé de la paroisse, a donné les instructions. La rénovation des promesses du baptême et la consécration à la Sainte Vierge ont eu lieu au cours des vêpres. M. le curé a donné, à l'issue de cette cérémonie, la bénédiction papale, qu'il avait obtenue du Saint-Père, au cours de son voyage à Rome, pour les premiers communiants et pour la paroisse.

AU SAINT-REDEMPTEUR. — 270 enfants, qu'avait très bien préparés le R. P. Déprès, rédemptoriste originaire de la paroisse, se sont approchés pour la première fois de la Sainte-Table. Le clergé était allé les chercher solennellement à l'école des filles du boulevard de Mulhouse.

A tous les offices les instructions ont été données par le R. P. Déprès.

La messe d'actions de grâces sera chantée lundi matin ; elle coïncidera avec la fête de la Sainte-Enfance.

A BONDUES

La solennité des premières communions a eu lieu, hier dimanche.

A 7 heures moins un quart, les jeunes communiants au nombre de 45 dont 28 garçons et 17 filles se sont réunis au presbytère, d'où ils ont été conduits processionnellement à l'église. La messe a été chantée par M. l'abbé Loridan, curé de la paroisse, qui a prononcé avant et après la communion une touchante allocution.

Les vêpres ont été célébrées à 4 heures. L'assistance y était aussi très nombreuse.

POUR BIEN VOIR L'EXPOSITION

Les guides de l'Exposition ne manquent pas ; mais quel est le plus substancial, le plus complet et le plus pratique ? Quel est celui qui offre le plus d'avantages à ses acheteurs ? Certainement, le PARIS-EXPOSITION publié par l'« Almanach-Hachette » et mis en vente à la Librairie du « Journal de Roubaix ».

Le PARIS-EXPOSITION-HACHETTE s'adresse à toutes les bourses ; il indique la manière de vivre à Paris avec le budget le plus restreint. C'est le seul Guide qui donne les prix des restaurants populaires.

Le GUIDE DE L'EXPOSITION publié par l'Almanach Hachette offre à ses acheteurs tant de primes et d'avantages qu'il est impossible de rêver un Guide plus avantageux ; c'est le Guide qui rapporte au lieu de coûter.

1 plan d'ensemble en couleur, 16 plans partiels, 250 gravures, 35 bons donnant droit à des faveurs dans des restaurants ou à des entrées à prix réduit dans les principales attractions de l'Exposition et dans des théâtres de Paris, sont contenus dans le PARIS-EXPOSITION-HACHETTE, et font de ce volume de 512 pages qui ne coûte que 1 fr. 35, le véritable Guide gratuit de Paris et de l'Exposition. Pour le recevoir franco, ajouter 0,40 centimes pour le port.

Le Guide PARIS-EXPOSITION-HACHETTE sera non-seulement le Manuel indispensable des voyageurs à Paris et des visiteurs de l'Exposition, mais un livre qu'on relirera et qu'on gardera, et qui a sa place dans les bibliothèques et les familles, à côté de cette admirable petite encyclopédie populaire : l'« Almanach Hachette ».

Chronique Locale

ROUBAIX

M. BARROYER, COMMISSAIRE CENTRAL NOMMÉ AU MANS. — Nous apprenons que M. Barroyer, commissaire central, vient d'être, sur sa demande, nommé commissaire central au Mans, où il sera, comme à Roubaix, de classe exceptionnelle.

Le successeur de M. Barroyer est désigné. C'est M. Jean-Baptiste Marion, commissaire central à Orléans, qui fut ,de 1892 à 1898, commissaire de police à Lille. Le nouveau commissaire central de Roubaix est âgé de 46 ans.

LE NOUVEAU CHEF DE LA GARE DU NORD. — Le successeur de M. Wascheul le chef regretté de la gare du Nord, est nommé. C'est M. Lecointe, chef de gare à Saint-Ouen-les-Docks, qui n'est âgé que de 46ans.

LA SAINT-MAMERT. — La compagnie des Sapeurs-Pompiers a commencé, dimanche, à fêter la Saint-Mamert.

Dès la première heure, la fête a été annoncée par des salves d'artillerie, tirées dans la cour de l'Hôtel, qui ont continué pendant toute la journée. La revue tradionnelle a été passée, à onze heures et demie, sur la Grande-Place, après l'aubade donnée à la nouvelle municipalité, par M. Henri Carrette, maire, entouré de cinq de ses adjoints, MM. Lepers, Milbéo, Ponthieu, Bailleul et Van Waerebeke. La compagnie au grand complet, comprenant les pompiers en activité et les vétérans, sous la conduite de M. le capitaine Hubert, commandant, était massée devant la Bourse.

Au cours de la revue, la Grande-Harmonie a exécuté, avec son trio habituel, plusieurs morceaux.

La compagnie a ensuite défilé devant l'Hôtel-de Ville. Dans l'après-midi, elle s'est rendue au cimetière, pour déposer des couronnes sur les tombes des sapeurs-pompiers décédés.

Aujourd'hui lundi, aura lieu, à deux heures de l'après-midi le banquet qui clôturera la fête.

UNE AUBADE EN L'HONNEUR DE LA NOUVELLE MUNICIPALITE. — L'aubade traditionnelle a été donnée, dimanche, à la nouvelle municipalité par la« Grande Harmonie ». C'est à onze heures du matin, que la musique municipale est arrivée sur la Grande Place, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Au moment où l'administration représentée par MM. Henri Carrette, maire, Lepers, Milbéo, Ponthieu, Bailleul et Van Waerebeke, adjoints, a fait son apparition sur le perron, la « Grande Harmonie » a joué la « Marseillaise » Les curieux, très nombreux étaient maintenus par un cordon de police. Un petit incident à noter : l'exécution de l'ymne national était à peine terminée, que le citoyen Meurant, secrétaire de la « Libre Pensée » qui se trouvait aux premiers rangs de la foule s'est écrié : Jouez l'Internationale » Puis voyant que son cri n'avait pas d'écho, le citoyen libre-penseur a ajouté : « La « Grande Harmonie » ne connaît pas l'« Internationale ».

L'aubade a pris fin par l'exécution d'un autre morceau. La « Grande Harmonie » a été alors reçue, dans la salle des adjudications, par l'administration municipale. M. Catteau, président de la société a félicité la municipalité de sa réélection, puis, après l'avoir remerciée de sa bienveillance et de sa sollicitude pour la musique municipale, il l'a assurée, que de leur côté, les musiciens continueraient à faire tout leur possible pour conserver à Roubaix sa vieille réputation artistique.

Les vins d'honneur sont ensuite versés et M. Carrette remercie la « Grande Harmonie » de son aubade. Il reproche aux musiciens, de n'être pas depuis quelque temps, très nombreux dans les cérémonies officielles. « Ainsi, ajoute-t-il, vous n'êtes aujourd'hui que 84 sur 125. » L'administration, dit encore en substance M. Henri Carrette, continuera à vous accorder sa bienveillance, pourvu que de votre côté, vous apportiez tout votre dévouement. Nous avons reçu la lettre par laquelle vous nous demandez un subside pour vous rendre à Paris, au mois d'août prochain. Votre demande sera transmise à la commission des finances qui, je n'en doute pas, vous donnera satisfaction.

En terminant, M. Henri Carrette boit aux succès de la « Grande Harmonie ». Sur la proposition de M. Catteau, un vivat est chanté au maire, à ses adjoints, et aux conseillers municipaux, puis la « Grande Harmonie » rentre directement à son hôtel.

DANS L'ENSEIGNEMENT. — Mlle Coulbaux, directrice de l'Institut Sévigné, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, comme hors d'état de continuer ses fonctions, avec effet du premier mai 1900.

LE MARCHE A TERME. — M. Mirman, député de la Marne, a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition couverte de 6000 signatures des membres du syndicat de l'industrie textile de Roubaix et diverses pétitions émanant de diverses personnes de Roubaix, Tourcoing, Reims, etc., demandant la suppression du marché à terme.

EN VERTU D'UN EXTRAIT DE JUGEMENT délivré par le parquet de Lille, la police de sûreté à bicyclette, a arrêté dimanche matin, vers quatre heures, rue d'Aeger, Florimond Cappaert, un fraudeur âgé de 21 ans, qui fut condamné dernièrement à quinze jours de prison pour avoir tenu un jeu de bonneteau.

Il avait été condamné précédemment, pour coups et blessures, à six mois de prison avec sursis. Sa seconde condamnation lui a fait perdre le bénéfice de la loi Bérenger.

DANS LES POSTES. — Nous avons annoncé que le service de la poste serait augmenté, à partir du premier juillet prochain de quatre nouveaux facteurs. En même temps qu'il en informait le maire de Roubaix, M. le Ministre des Postes et Télégraphes l'avisait que toutes les mesures utiles avaient été prises en vue d'ouvrir dans le plus bref délai possible, les recettes auxiliaires des postes du Nouveau Roubaix, du Pile et du Cartigny.

LES EMPLOYES DES SERVICES MUNICIPAUX A L'EXPOSITION. — M. le maire de Roubaix vient d'autoriser les chefs des différents services municipaux à accorder un congé de quatre jours ouvrables à tous ceux de leurs subordonnés qui désireraient aller à l'Exposition.

IL EST TEMPS! PLUS QUE TEMPS de penser au beurre de provision, encore quinze jours et les conserves seront livrées. Les ménagères feront bien de se hâter. C'est une économie réelle que le beurre de conserve, qui se paie, en ce moment, 1 franc de moins au kilog que le beurre d'hiver. La laiterie d'Oostcamp garantit ses beurres de bonne conservation — et les livre dans les meilleures conditions — pour les prix, s'adresser rue du Bois, 13. Beurre salé en détail, délicieux, 2 fr. 90 beurre frais, 3 fr. 30.

A partir de mardi à 10 heures. — fromage blanc délicieux : le kil., 0 fr. 40 ; le livre, 0 fr. 20 ; le demi-livre, 0 fr. 10.

OBITS DU MEME JOUR. — M. Floris Lorthiois, dix heures, église du Sacré-Cœur, Tourcoing. — M. Jean-Baptiste Scrippens, onze heures, église Saint-Joseph. — Mme veuve Louis Deltour, née Zénobie Mullier, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — M. Louis Duhamel, dix heures, église Saint-Jean-Baptiste.

ENTERREMENTS DU LUNDI 4 JUIN 1900. — M. Emile Duriez, neuf heures, église Saint-Jean-Baptiste. Mlle Adrienne Masse, trois heures, église Saint-Jean-Baptiste.

CROIX

CREATION D'UNE RECETTE AUXILIAIRE DES POSTES. — Le quartier de l'église Saint-Pierre va enfin être doté d'une recette auxiliaire des postes. C'est là une amélioration qui s'imposait depuis longtemps dans un centre populeux séparé par une longue distance de l'unique bureau de la ville, et qui sera favorablement accueillie par la population. Elle profitera en effet aux agglomérations de plusieurs milliers d'habitants que comptent les quartiers du Créchet, de l'Allumette et de la Makellerie. La recette auxiliaire qui vient d'être autorisée sera installée aux environs de l'église Saint-Pierre.

LA PREMIERE JOURNEE DE LA DUCASSE. — Cette première journée a été favorisée d'un temps splendide et c'est par milliers qu'on peut compter les visiteurs des installations foraines de la Grand'Place. L'animation a été grande, surtout au centre de la ville et de nombreux étrangers avaient fixé là le but de leur promenade. La soirée s'est passée sans incidents.

WASQUEHAL

LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — On trouvera plus loin la fin du compte-rendu de la délibération du Conseil manicipal du vendredi 1er juin.

LEERS

MUTATION DANS L'ENSEIGNEMENT. — Par arrêté préfectoral du 1er juin, Mme Carlier-Lanselle Célinie, institutrice-adjointe à Tourcoing, est nommée institutrice titulaire à Leers,en remplacement de Mlle Bernard, appelée à un autre poste.

TENTATIVE DE VOL. — Une audacieuse tentative de vol a été commise vers une heure du matin, la nuit dernière, chez M. César Plouvier, cabaretier au Trieu de Leers.

Un malfaiteur inconnu a pénétré dans la maison en soulevant l'un des chassis, mais il n'a pu rien emporter le bruit qu'il avait fait en entrant ayant éveillé les habitants.

Ceux-ci étant descendus en toute hâte ne purent qu'apercevoir l'audacieux malfaiteur sauter par la fenêtre et disparaître dans les champs.

M. Plouvier n'a pu le reconnaître et n'a aucun soupçon. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Wattrelos.

FLERS

LA PREMIERE PROCESSION DE LA FETE-DIEU. — Il est de tradition à Flers, de faire correspondre la première procession de la Fête-Dieu avec la fête communale du jour de la Pentecôte. Cette touchante manifestation religieuse, favorisée par un temps superbe, a eu lieu dimanche à l'issue de la grand'messe de 10 heures. Sur tout le parcours, suivi par la procession, des mâts surmontés de bannières, avaient été dressés par les habitants et reliés entre eux par des guirlandes aux couleurs variées. Trois reposoirs ornés avec le meilleur goût avaient été installés. Le cortège,dont les groupes étaient plus nombreux que les années précédentes, a suivi l'itinéraire habituel en contournant le quartier de l'Agrippin. La fanfare municipale a exécuté plusieurs morceaux religieux, alternant avec les chants de la maîtrise. Derrière le Saint-Sacrement, marchait une foule respectueuse composée de la majeure partie de la population du Bourg. La cérémonie a été clôturée à midi à l'église par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Communications

CERCLE DE LA CONCORDE. — La commission administrative de la « Jeune Concorde » prie les membres désireux d'assister à l'excursion du 10 juin, au Mont de Trinité, avec dîner à Tournai, de venir signer, avant jeudi, 7 courant, dernier délai, la feuille déposée au local. — Départ du Cercle à sept heures. — La commission espère que tous les membres se feront un plaisir d'assister à cette excursion intime, excursion qui ne fera que resserrer les liens qui unissent déjà tous les membres du Cercle.

CHORAL L'AVENIR. — La commission informe les sociétaires qu'à partir de mardi prochain, 5 courant, les répétitions seront générales et auront lieu tous les mardis et jeudis à 8 heures et demie précises. Etant donnée la date rapprochée du concours et le travail restant à faire, les absences non motivées ne seront plus admises. Exactitude recommandée.

Photographie Shettle, 4, boulev. de Paris, Roubaix; 38, rue Motte, à Tourcoing. — Portraits de 1re communion, 12 fr. la douzaine. 67579

TOURCOING

UN HORRIBLE ACCIDENT

Un homme grillé sous la cendre

Un horrible accident s'est produit samedi, à une heure avancée de la soirée, à la filature de Mme Vve Jacquart ,rue de la Croix-Rouge. Un ouvrier mécanicien a été littéralement grillé sous un tas de cendres encore enflammées. Ainsi que cela se pratique généralement, on avait profité des fêtes de la Pentecôte, à la filature Jacquart, pour faire nettoyer les générateurs.

On sait de quelle façon s'effectue ce travail. Un mécanicien, M. Alphonse Pollet, âgé de 24 ans, demeurant à la Croix-Rouge se trouvait près des « gargouilles » lorsque tout à coup un tas de cendres assez volumineux s'abattit sur lui et l'ensevelit, ne laissant pour ainsi dire que la tête à l'air. Ces cendres loin d'être éteintes, renfermaient une grande quantité de charbons ardents. On juge des douleurs du malheureux ouvrier qui grillait littéralement dans les cendres. Cependant malgré l'horrible martyre qu'il endurait, Pollet parvint à se dégager seul, mais il tomba inanimé un peu plus loin. Son père et quelques ouvriers témoins de l'accident s'empressèrent de lui donner des soins et firent prévenir en toute hâte M. le docteur Vanneufville.

Le praticien constata des plaies épouvantables. Les morceaux de vêtement qui n'avaient pas été carbonisés adhéraient à la peau et risquait d'enlever à chaque instant avec eux des lambeaux de chair.

Après avoir reçu les premiers soins, le malheureux fut transporté à l'Hôtel-Dieu. Entré à trois heures du matin, il y mourait à huit heures, après avoir enduré les plus épouvantables souffrances.

Pollet n'était marié que depuis quelques jours. On juge du désespoir de sa jeune veuve.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE RUE DE GAND. — Dimanche soir, vers 9 heures 45, un commencement d'incendie s'est déclaré à l'estaminet dit « Au bout du monde », tenu par M. François Seynave, rue de Gand. L'immeuble est très bas. C'est un bec de gaz qui a communiqué le feu à un lit. Quelques literies ont été détruites. Les pompiers qui s'étaient rendus, rue de Gand, n'ont pas eu à intervenir. Le feu a pu être éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont évalués à une trentaine de francs.

LE JUBILÉ MARECHAL-MONTAGNE. — On nous prie de rappeler que la messe jubilaire sera célébrée aujourd'hui, lundi, à onze heures du matin, en l'église St-Christophe ; dans le cas où un certain nombre de personnes n'auraient pas reçu d'invitation.

Nous ne reviendrons pas sur cette fête,ayant publié le programme dans un précédent numéro.

LES EFFETS DE L'IVRESSE. — Une scène de tapage et de violences s'est déroulée, samedi soir, cour Saint-Pierre, rue du Moulin-Fagot. Un chiffonnier, Théophile Hermann, rentrait à son domicile en complet état d'ivresse. Sur une observation de sa femme, il devint littéralement furieux. Il commença par briser les vitres, puis s'armant d'un couteau, il poursuivit sa femme et réussit à lui porter quelques coups de son arme, Le couteau ne produisit que de légères entailles. Une voisine, Mme Dujardin, qui s'interposait, fut également frappée à la main droite. Heureusement on avait fait prévenir des agents qui mirent fin à la scène en conduisant Hermann au dépôt.

M. le docteur Fichaux a soigné Mmes Hermann et Dujardin ; leurs blessures sont insignifiantes. Hermann sera transféré à Lille aujourd'hui lundi.

LE JUBILÉ BAISEZ-LEFEBVRE. — Le quartier du Point-Central sera en fête le lundi de la Pentecôte, à l'occasion des noces d'or de M. et Mme Baisez-Lefebvre, demeurant rue du Point-Central, 38. Le cortège se formera à 9 heures, pour se rendre à l'église du Blanc-Seau. Pendant la messe la Fanfare du Point-Central exécutera l'ouverture de Jeanne-d'Arc et Sybelle, fantaisie. A l'issue de la messe le cortège parcourra les rues du Blanc-Seau, du Fresnoy et Claude-Bernard. Un banquet de famille aura lieu ensuite au Point-Central. Le soir à 9 heures, grand bal populaire, éclairage à giorno, les habitants n'ont rien négligé pour honorer les vieux jubilaires.

LA DUCASSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES. — C'est hier, dimanche, que s'est ouverte la ducasse du quartier de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le temps réellement superbe, invitait à la promenade, aussi le nombre des promeneurs a-t-il été grand, plus important peut-être que les années précédentes.

Cette ducasse, on le sait, dure deux ou trois jours.

VOYAGE DES VACANCES ET PELERINAGE A OBERAMMERGAU. — On nous demande de publier l'itinéraire suivant, de ce voyage qui se fera du 3 au 15 septembre.— Bâle— Le Rhin en bateau de Schaffouse à Constance — Traversée du Lac — Lindau, Munich : Excursion au château de Herrenchiemsee — Oberammergau : Les Mystères de la Passion — Traversée du Tyrol en voiture — Innsbruck — Traversée de l'Arlberg — du Saint-Gothard — Gœchenen — La route de la Furka — le Pont du Diable — Andermatt — Le Glacier du Rhône — La route et l'Hospice du Grimsel — Meyringen ; Gorges de l'Aar et chutes du Reichembach — Traversée du Lac de Briens — Interlaken — Traversée du lac de Thoune — Berne — Les lacs de Bienne et de Neuchatel — Traversée du Val de Travers — PARIS : l'Exposition , Sèvres, Saint-Cloud, Versailles.

Pour les conditions et programme détaillé on peut s'adresser à M. l'abbé Lemoine, 53, rue du Calvaire, Tourcoing.

OFFICE SANITAIRE. — STATISTIQUE HEBDOMADAIRE. — Pendant la dernière semaine écoulée du 26 mai au 2 juin, il a été enregistré 33 naissances, comprenant 14 enfants du sexe féminin et 19 du sexe masculin. Il a été enregistré 23 décès, soit : 10 pour le canton Sud ; 9 pour le canton Nord-Est et 4 pour le canton Nord. Voici comment se répartissent ces décès : canton Sud : Grippe,1 ; tuberculeuse pulmonaire, 4 ; méningite tuberculeuse, 1 ; pneumonie, broncho-pneumonie, 2 ; péritonite, 1 ; suicide, 1.

Canton Nord-Est : Rougeole, 2 ; tuberculeuse pulmonaire, 1 ; congestion et apoplexie cérébrale, 2 ; mvélite, 1 ; angine, 1 ; anémie, 1 ; mort subite,1.

Canton Nord : Rougeole, 1 ; tuberculeuse pulmonaire, 1 ; convulsions, 1 ; sénilité, 1 ; soit un total de 33 décès.

LA QUESTION DE L'ENTREPRISE DES POMPES FUNÈBRES. — Nous avons reçu de l'administration municipale la note suivante :

L'administration municipale ayant décidé de concéder pour une durée de 18 ans, avec faculté de dénonciation pour les deux parties six mois avant l'expiration de la neuvième année, le service du transport des corps à la Société générale des Pompes funèbres, considère comme un devoir de faire connaître à la population de Tourcoing pourquoi et dans quelles conditions elle a usé de l'autorisation à elle accordée par le Conseil municipal précédent de recourir à un marché de gré à gré.

Parmi les multiples raisons qui imposaient cette décision, il faut noter :

1° Le peu de temps laissé à sa disposition pour l'inauguration de ce service.

Il n'est plus possible d'inhumer dans l'ancien cimetière et la date d'ouverture du nouveau qui était primitivement fixée au premier juin ne pouvait être reculée au-delà du 11 juin. Aucun entrepreneur local n'eût été en mesure d'assurer le service pour cette date. Seule une société disposant d'un matériel important et pouvant en mobiliser une partie dans l'espace de quelques jours (c'est le cas de la Société générale qui dessert actuellement 20 à 25 villes) était capable de répondre aux exigences de la situation.

2° Les difficultés d'une pareille organisation.

A en juger par les réflexions ou critiques dont la presse s'est faite l'écho, les protestataires ne les soupçonnent même pas. Or, l'administration municipale a acquis la conviction absolue que cette organisation ne pouvait être entreprise que par un concessionnaire expérimenté, connaissant tous les détails des pompes funèbres, au courant de toutes les prescriptions administratives et légales, ayant fait ses preuves, en un mot, et lui donnant la garantie que ce service si délicat, si minutieux, sera fait dans des conditions de décence, de régularité, de discipline, sans lesquelles il risquait de revêtir un caractère odieux et d'indisposer les familles.

C'est voir la question par le petit côté que d'envisager exclusivement la mise en circulation de corbillards pour transporter les corps, quand on se trouve devant un service formant un tout qui ne peut pas être morcelé au gré de quelques intéressés, service qui a le privilège du monopole de par la loi, mais qui subit en même temps aussi les obligations et les charges qui en sont la contrepartie.

3° Les avantages que cette combinaison offrait à la Ville.

On avait à choisir entre deux systèmes, celui de l'adjudication et celui du marché de gré à gré.

Le premier n'offrait en perspective que des déboires, des ennuis et aucune des garanties qu'exigeait l'intérêt public. L'administration a pu s'en convaincre, tant par les lettres qu'elle a reçues et par les communications qui lui ont été faites que par l'examen approfondi des difficultés qu'entraînait l'organisation nouvelle : il lui serait aisé d'en faire la preuve le cas échéant.

Restait le marché de gré à gré. Avant de s'engager et même d'avoir une préférence pour ce système, l'administration avait le devoir de rechercher s'il lui fournirait les moyens d'assurer le nouveau service sans obérer les finances municipales. Elle ne s'est décidée qu'après avoir acquis la certitude qu'aucun autre n'aurait pu lui donner des avantages supérieurs ou même équivalents. Quelques explications sont nécessaires pour montrer l'importance de cette considération.

Quand on a envisagé les conditions du transport des corps au nouveau cimetière, on a dû reconnaître que l'éloignement faisait une obligation formelle de l'emploi des corbillards pour les transports indistinctement, sauf pour ceux des enfants au-dessous de sept ans.

En principe, le service doit être assuré par les fabriques des églises auxquelles la loi réserve le monopole des pompes funèbres. La seule prérogative du Conseil municipal est d'établir les tarifs et le cahier des charges de la concession, sous réserve de l'avis des Conseils de Fabriques et de l'autorisation préfectorale ou ministérielle.

Dans les pourparlers qui furent engagés entre la ville et les Fabriques, ces dernières, en raison de l'aléa à courir, (puisque la fixation des tarifs leur échappe) et des complications de ce nouveau service dont la direction, en tant que police, appartient à la municipalité, furent d'autant moins désireuses d'assumer cette responsabilité que la ville émettait la légitime prétention de rentrer dans les débours qu'elle fait annuellement en livrant les cercueils des assistés (Bureau de Bienfaisance, Hospice, Hôpital) et dont le montant s'élève à environ 2.000 francs. La fourniture de ces cercueils constitue en effet une charge légale du monopole des pompes funèbres.

Elles se bornèrent à revendiquer le service intérieur, c'est-à-dire tout ce qui concerne les cérémonies accompagnant les funérailles dans les édifices religieux et à exprimer le désir de recouvrer, sur la remise éventuelle qui pourrait être faite à la ville, le montant des pertes qu'elles allaient subir du fait de la privation des bénéfices qu'elles faisaient sur les porteurs et sur la location des manteaux, soit 2.600 francs.

De ce double chef, le nouveau service était donc déjà grevé d'une charge annuelle de 4.600 francs. L'adjudication aurait-elle produit cette remise ? Tous ceux — et ils sont nombreux — qui ont reçu les confidences des entrepreneurs locaux qui désiraient participer à l'adjudication, savent que ce n'est pas de leur côté que la Ville pouvait espérer une remise de cette importance, tant ils trouvaient lourde l'obligation de procéder gratuitement aux inhumations des indigents et d'effectuer les inhumations de la dernière classe pour le prix de huit francs. On pouvait tout au moins éprouver quelque inquiétude au sujet des résultats de l'adjudication et,en tout cas,une certitude était préférable à une éventualité.

C'est alors que, dans ses entretiens avec le représentant de la Société générale des pompes funèbres, l'administration put se convaincre qu'en lui donnant la préférence, elle obtiendrait d'elle le maximum de la remise. En fait, elle a obtenu 20 % sur les fournitures du service concédé — sauf certaines réserves très justifiées — et ces 20 % représentant une remise évaluée à 6.700 francs. C'est un résultat que, jusqu'au dernier moment, l'administration ne pouvait prévoir et n'osait espérer.

Est-ce à dire qu'elle ait été animée d'un désir de lucre et qu'elle ait cherché dans la création de ce service une occasion d'établir un nouveau revenu pour la caisse municipale ! Une pareille supposition serait puérile : aussi bien, quand la ville et les Fabriques auront retrouvé leur compte, le surplus trouvera facilement son emploi, soit que le Conseil municipal décide d'ajouter à la livraison des cercueils pour les assistés, celle de la croix en bois de chêne avec indications relatives à la personne décédée, qui doit indiquer au cimetière l'emplacement de la tombe, soit qu'il le répartisse entre différentes œuvres d'assistance, pour servir à des distributions exceptionnelles de secours.

4. Les avantages que cette solution présenterait au point de vue du commerce local.

Ce dernier point a été décisif aux yeux de l'Administration. — Le monopole du service extérieur des pompes funèbres comprend, d'après la loi, toutes les fournitures qui s'y rapportent : c'est ainsi que, dans beaucoup de villes, les fabriques qui l'exercent se réservent la livraison des lettres de faire-part, des cercueils, des tentures mortuaires, des couronnes, des voitures de suite, etc. — Or tout cela était traditionnellement excepté du monopole à Tourcoing et abandonné à la libre concurrence commerciale ; l'Administration n'a pas voulu que rien fût changé à cet égard et chaque famille conserve le droit de s'adresser aux fournisseurs de son choix, sauf pour les corbillards qui devaient forcément être monopolisés en raison des charges énumérées plus haut.

Mais le petit commerce local pouvait, néanmoins, redouter l'entrée en ligne d'un nouveau concurrent, peut-être mieux approvisionné, et il risquait d'en souffrir. C'est ainsi qu'un grand magasin suffit parfois pour ruiner tout un monde de commerçants détaillants.

Qu'on suppose une adjudication, c'était le droit du concessionnaire avant fait la plus forte remise d'exercer sur une grande échelle cette concurrence commerciale,qui pouvait être ruineuse pour beaucoup de petits marchands, par exemple : d'imprimer des lettres de décès, de fournir des couronnes, d'installer un service de voitures de suite. Les clauses de l'adjudication pouvaient bien, en effet, prévoir la liberté commerciale pour les fournitures dont la loi permet la monopolisation, mais elles ne pouvaient restreindre les droits de l'adjudicataire à la libre concurrence commerciale.

Au contraire, le marché de gré à gré a permis à l'Administration d'obtenir certains engagements qui ne manquent pas d'intérêt.

Le concessionnaire s'est, en effet, engagé vis-à-vis d'elle « à ne tenir ni magasin, ni couronnes, ni atelier, » pour l'impression des lettres. En ce qui concerne ces » fournitures, son rôle se bornera, quand la famille lui » en fera la demande,à servir d'intermédiaire entre elle et » les fournisseurs désignés. »

En ce qui concerne les loueurs de voitures qui ont bien naïvement pris au sérieux les prophéties sinistres que pouvait suggérer le dépit de l'un ou de l'autre, qu'ils se rassurent. En dehors des corbillards, de la voiture qui conduira le prêtre, et des voitures drapées qui ultérieurement, pourraient être demandées par les familles, c'est-à-dire en dehors des voitures de deuil proprement dites, toutes les voitures de suite seront libres et le concessionnaire n'y prendra aucune part. La situation sera donc plutôt meilleure que moins bonne pour eux à l'avenir, en raison de l'usage plus grand qui sera fait de leurs voitures à l'occasion des funérailles.

Bien mieux, répondant à l'injustice par la bienveillance, l'administration, qui cependant n'avait pas à se préoccuper des imprudences commises par ceux qui, sans aucune garantie, sans aucune connaissance des prescriptions légales, s'imaginant que le transport des corps pouvait être abandonné à la concurrence commerciale, ont fait d'importantes dépenses de matériel, sous forme de corbillards, cette administration, qu'on a tant attaquée, s'est souciée de sauvegarder leurs intérêts en obtenant du concessionnaire l'engagement « de reprendre, à dire d'ex- » perts, les corbillards et accessoires qui sont actuelle- » ment la propriété des loueurs de la ville. »

S'agit-il des porteurs dont les Fabriques utilisaient les services pour le transport des corps, là encore, le concessionnaire s'efforcera de ne pas léser les droits acquis et d'utiliser la plus grande partie du personnel actuel.

Voilà tout ce que l'administration municipale a pu faire et ce qu'elle a fait, avec la conscience d'avoir rempli tout son devoir, d'avoir concilié autant que possible, les exigences de la situation et l'intérêt public dont elle a la garde, avec le vif désir de ménager les intérêts privés des commerçants de Tourcoing.

Le public, qu'on a cherché à égarer, jugera, et, dans 15 jours il appréciera le nouveau service à l'œuvre. Ce sera la meilleure démonstration de l'inanité des critiques qui ont vu le jour et un enseignement pour ceux qui écrivent trop sans se donner la peine d'éclairer leur lanterne.

Première communion. — Grand choix de livres, chapelets, médailles, images, cadeaux, maroquinerie, à l'*Imprimerie du Broutteux*, 39, rue St-Jacques, Tourcoing. 65236

RONCQ

LE PREMIER JOUR DE LA DUCASSE. — C'est hier qu'a eu lieu la ducasse de Roncq. Le beau temps aidant, cette fête populaire a obtenu un grand succès et nombreux ont été